



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Agir en santé environnementale dans la Drôme dans le cadre des CRTE

Fiche pratique  
pour la CC Porte de DrômArdèche

Santé <sup>3<sup>e</sup></sup> plan régional  
Environnement  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

<http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr/>

**Vous êtes élu(e) de la CC Porte de DrômArdèche : intégrez la santé environnementale dans votre contrat territorial de relance et de transition écologique.**

Le présent document vous donne des informations sur :

- les dispositifs déjà existants sur le territoire de la CC Porte de DrômArdèche, à la croisée entre les thèmes du CRTE et de la santé environnementale
- des idées d'actions à intégrer dans votre CRTE sur trois sujets-clés : la qualité de l'air intérieur, la gestion de la ressource en eau, l'urbanisme favorable à la santé,
- des ressources documentaires / vers des dispositifs de financement existants,
- les noms de vos interlocuteurs / trices dans la Drôme sur ces sujets (pour recueillir des informations sur les thèmes ou des retours d'expériences)

## 1. Dispositifs existants sur le territoire de la CC

**Le contrat de ville sur le QPV de St Rambert (volet « Lutte contre l'habitat indigne »)**

**Le SCoT des Rives du Rhône approuvé le 28/11/2019 (eau potable, air extérieur, nuisances sonores, friches industrielles...)**

**L'Opération de Restauration Immobilière sur le quartier de St Vallier**

**Le Contrat local de santé (CLS) (volets offre de soin, santé-environnement et santé des jeunes)**

## 2. Propositions d'actions en santé-environnement

1. Qualité de l'habitat et de l'air intérieur	
<b>Exemples d'actions à intégrer au CRTE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la performance énergétique des bâtiments</li><li>• Lutter contre la précarité énergétique</li><li>• Mettre en place des plans d'action dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux</li><li>• Intégrer les normes de décence et de lutte contre l'habitat indigne (articles CSP et Code de la construction)</li><li>• Assurer la décence du parc public en lien avec les bailleurs sociaux</li><li>• Lutter contre l'incurie des logements</li></ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plaquette grand public « Rénover, c'est aussi mieux respirer ! » (action 14 du PRSE) : <a href="http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr/renover-c-est-aussi-pour-mieux-respirer-a181.html">http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr/renover-c-est-aussi-pour-mieux-respirer-a181.html</a></li><li>• Guide méthodologique de l'INERIS «Accompagnement de la surveillance obligatoire de la QAI dans les établissements d'enseignement <a href="https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/drc-15-152439-07695a-guide-m%C3%A9thodologique-1464356257.pdf">https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/drc-15-152439-07695a-guide-m%C3%A9thodologique-1464356257.pdf</a></li><li>• Guide pratique 2019 pour une meilleure QAI dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/QAI_guide_pratique_2019.pdf">https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/QAI_guide_pratique_2019.pdf</a></li><li>• ANAH</li><li>• ADEME</li><li>• Espaces info énergie et FAIRE</li><li>• Arrêté du 1er juin 2016 pour le modèle d'affichage des résultats : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032630331/">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032630331/</a></li></ul>
<b>Interlocuteurs/trices dans la Drôme :</b> <p>Conseil départemental : référent(e)s PDALHPD, PDLHI DD ARS : service santé environnement : Brigitte VITRY, Benoît SIMONNET, Armelle MERCUROL (ars-dt26-environnement-sante@ars.sante.fr) DDT 26 : Bertrand BOUTEILLES, Jean JULIAN (ddt@drome.gouv.fr)</p>	

## 2. Qualité de l'eau

### Exemples d'actions à intégrer au CRTE :

- Améliorer la qualité de l'eau potable en diminuant les non-conformités, notamment celles qui sont récurrentes, rattachées à des dangers identifiés et pour lesquels des mesures de gestion adaptées sont mises en œuvre.
- Améliorer la sécurisation et la fiabilité de l'ensemble du système de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, visant ainsi à limiter les risques et à gérer de manière durable l'approvisionnement des populations en eau de qualité
- Imposer la réalisation de SDAEP et finaliser les procédures DUP pour les captages non dotés

### Ressources :

- Schéma départemental eau élaboré par le Conseil Départemental
- Mise en place des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) : <https://www.youtube.com/watch?v=qhU5q2GdTal>
- « Plan rebond » Eau, Diversité, Climat
- DETR
- Contexte de transfert de la compétence EAU aux EPCI (échelon supra communal)

### Interlocuteurs/trices dans la Drôme

DD ARS : service santé environnement : Brigitte VITRY, Corinne CHANTEPERDRIX (ars-dt26-environnement-sante@ars.sante.fr)  
DDT SEFEN (ddt@drome.gouv.fr)

## 3. Urbanisme favorable à la santé

Un aménagement favorable à la santé consiste à promouvoir des choix d'aménagement opérationnels qui permettent la réduction des polluants, la promotion des comportements ou des styles de vie sains des individus (*via par exemple l'installation d'équipements ou d'infrastructure adaptés et accessibles à tous, favorisant l'activité physique et la non sédentarité*), des espaces de vie agréables, sécurisés et qui permettent de favoriser le bien-être des habitants et la cohésion sociale. Ce sont des facteurs majeurs d'attractivité des territoires pour des populations en quête de sécurité sanitaire et de bien-être.

### Ressources :

- Guide ISADORA « Intégrer la santé dans les opérations d'aménagement » de l'EHESP : <https://www.ehesp.fr/2020/06/04/guide-isadora-l-ehesp-etoffe-son-corpus-d-outils-sur-le-theme-urbanisme-favorable-a-la-sante>
- Guide "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" de l'EHESP : <http://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils>

### Interlocuteurs/trices dans la Drôme :

DD ARS : service santé environnement : Brigitte VITRY, Benoît SIMONNET, Armelle MERCUROL (ars-dt26-environnement-sante@ars.sante.fr)  
DDT 26 : Pôle Aménagement du territoire et risques : Stéphane DELAUNAY (ddt@drome.gouv.fr)

## Afin de mieux vous approprier les enjeux de santé-environnement et les intégrer dans vos pratiques, [l'ARS et la DREAL ARA vous offrent une formation en ligne :](#)

### Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous :

- une vidéo de présentation du contenu de la formation (durée : 2 minutes) : <https://vimeo.com/415459596>
- la page internet dédiée à cette formation :

<https://formation-continue.ehesp.fr/formation/formation-des-collectivites-locales-aux-enjeux-de-sante-environnement-auvergne-rhone/>

et la plaquette de présentation de la formation, en pièce jointe.